



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mai, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le quinze, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 62

Présents : 40

### Etaient présents :

BAZIN Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BONNE Robert, M. BOUCHE Germain, M. BRIZION Daniel, M. CHRISTOPHE Gérard, M. COLIN Jean Paul, Mme DEJARDIN Chantal, Mme DOBIN Bernadette, Mme ERARD Josiane, M. FALQUE Martial, M. FASSE Michel, M. FLOUR Marcel, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GEORGES Claude, M. GERARDIN Robert, M. GERARDY Philippe, Mme HUMBERT Jocelyne, M. LAHAYE Philippe, Mme LAMOR Elisabeth, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, M. MACEL Alain, M. MINARIE Thierry, M. MORICEAU Jean Marc, Mme MOUTAUX Raymonde, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICARD Marcel, M. PIERSON Jean Paul, M. ROBERT Bernard, Mme VARE Nicole, M. ZENON Michel, M. ROLLINGER Philippe, M. CHALONS Michel, M. BASTIEN Alain, M. LILIEU Christian, M. MAGUIN Christophe, M. BEDIN Yves

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ALEXANDRE Christian, Mme ANDRE Annie, Mme BEAUCHET Anne Marie, M. BLAISE Philippe, M. COLLIN Cyrille, M. DELAHAYE Norbert, Mme DOURSTER Lucie, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GAMBETTE Marc, M. GARDIEN Gilles, M. LAMINETTE Laurent, Mme LAMPAERT Isabelle, M. LENELLE Antoine, Mme LEPEZEL Florence, M. LIETZ Alain, M. LOUPPE Alain, M. MANGEOT Dominique, M. MUTELET Jean, M. NAHANT Gerard, M. PICART Jean, M. SCHIPPER Willem, M. TALARICO Jean, M. TEIXEIRA José, Mme TETU Christiane, M. THOMAS Pierre, M. VALENTIN André, M. VEBER Cyril, M. WEBER Gerard, M. WOELFFIN Alain

A été nommée comme **secrétaire de séance** : La Vice-Présidente, Raymonde MOUTAUX

### **20h10 : le Président ouvre la séance.**

### **Présentation des scénarii de l'étude d'agglomération sur le Nord Meusien par Messieurs Pierre-Matthieu TERRIEN de Stratorial Finances et Eric LANDOT de Landot et Associés.**

Ces deux bureaux ont été missionnés par l'association des Maires de Meuse pour analyser différents scénarii sur le Nord Meusien. L'intervention s'est déroulée en deux temps : présentation des différents scénarii impliquant quatre communes du canton d'Etain ou l'intégralité de la Codecom.

Le choix de la Communauté de Communes et des communes membres de rester au sein de la Codecom selon son périmètre actuel ou d'intégrer un autre périmètre aura des incidences patrimoniales, financières et fiscales. Après la présentation des bureaux d'études, les délégués ont pu poser les questions qui les préoccupaient sur le sujet.

### **Tarifs cantine avril 2012-05-23**

**n° 2012-042**

### **A compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 :**

Le prix du repas passera à **3.80 €** (forfait) pour l'ensemble des écoles primaires et maternelles du canton. Ce qui représente une augmentation de 2.70 % par rapport à janvier 2012. Le tarif de vente du repas par Innova étant de 3.60€ en maternelle et 3.70 € en primaire.

Le tarif d'un repas pris à la carte (Hors forfait) passera à **4.20 €**. Ce qui représente une augmentation de 2.43 % par rapport à janvier 2012.

Le prix du repas pour les enseignants des écoles primaires et maternelles est maintenu à **6.10** €, coût réel appliqué par le Collège.

Le prix du repas confectionnés par INNOVA pour les adultes accompagnateurs passerait de 3.69 € à **3.90** € (facturation au coût réel).

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, M. Picart et M. Loupe s'étant absents de la salle**

**DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs cantine comme présentés à compter du **1<sup>er</sup> avril 2012**,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Enveloppe territoriale CG de la Meuse : programmation de dossiers communaux et intercommunaux (2011)</b> | <b>n° 2012-043</b> |
|---|--------------------|

**Programmation enveloppe territoriale 2011 :**

|  | <b>Nature des opérations</b>   | <b>Maître d'ouvrage</b> | <b>Coût de l'opération</b> | <b>Subv. CG 55 (Dév. local)</b> | <b>Subv. Etat (DGE)</b> | <b>Subv. Région</b> | <b>Autres Subv.</b> |
|--|--|-------------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
|  | démolition de l'ancien collège d'Etain en vue d'une requalification urbaine              | Codecom Etain           | <b>313 018,55</b>          | 10 785,00                       | néant                   | néant               | 20 000,00           |
|  | démolition de l'ancien collège d'Etain en vue d'une requalification urbaine (complément) | Codecom Etain           | <b>313 018,55</b>          | 17 927,92                       | néant                   | néant               | néant               |
|  | <b>total subvention CG sollicitée</b>  |                         |                            | <b>28 712,92</b>                |                         |                     |                     |

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, le Président s'étant absenté de la salle**

**ACCEPTE** d'inscrire les dossiers présentés ci-dessus dans le cadre de la programmation de l'enveloppe territoriale 2011,

**VALIDE** le programme de dossiers intercommunaux ci-dessus,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Contrat d'Appui au Développement du Territoire du Pays de Verdun</b> | <b>n° 2012-044</b> |
|---|--------------------|

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, le président s'étant absenté de la salle**

**DECIDE** d'approuver le CADT, Contrat d'Appui au Développement Territorial, du Pays de Verdun,

**PRECISE** que la validité du contrat est de trois années, de 2012 à 2014,

**AUTORISE** le Président à signer le CADT avec la Région Lorraine.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h00**

**Etain, le 1<sup>er</sup> juin 2012**

**Le Président,**

**Jean PICART**